



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
03.08.2016 Bulletin 2016/31

(51) Int Cl.:
A45C 13/08 ^(2006.01) **A45C 13/36** ^(2006.01)
A45C 13/10 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **15153268.6**

(22) Date de dépôt: **30.01.2015**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeur: **Bourquard, Pascal**
2854 Bassecourt (CH)

(74) Mandataire: **GLN SA**
Avenue Edouard-Dubois 20
2000 Neuchâtel (CH)

(71) Demandeur: **BIWI S.A.**
2855 Glovelier (CH)

Remarques:
Revendications modifiées conformément à la règle
137(2) CBE.

(54) **Dispositif de protection et de décoration**

(57) Dispositif de protection d'un système de fermeture d'un article de maroquinerie, ledit système de fermeture étant muni d'une plaque métallique fixée sur une pièce de l'article de maroquinerie. Le dispositif de protection comporte un support et un capot susceptible d'être monté sur le support. Le support comporte des moyens de retenue agencés de manière à solidariser partiellement, et de façon réversible, le support à la pla-

que métallique. Le capot comporte un moyen de blocage agencé de manière à coopérer avec le support et la plaque métallique afin de bloquer le support sur la plaque métallique lors du montage du capot sur le support. Le dispositif comporte en outre des moyens de verrouillage du capot destinés à maintenir le capot monté sur le support.

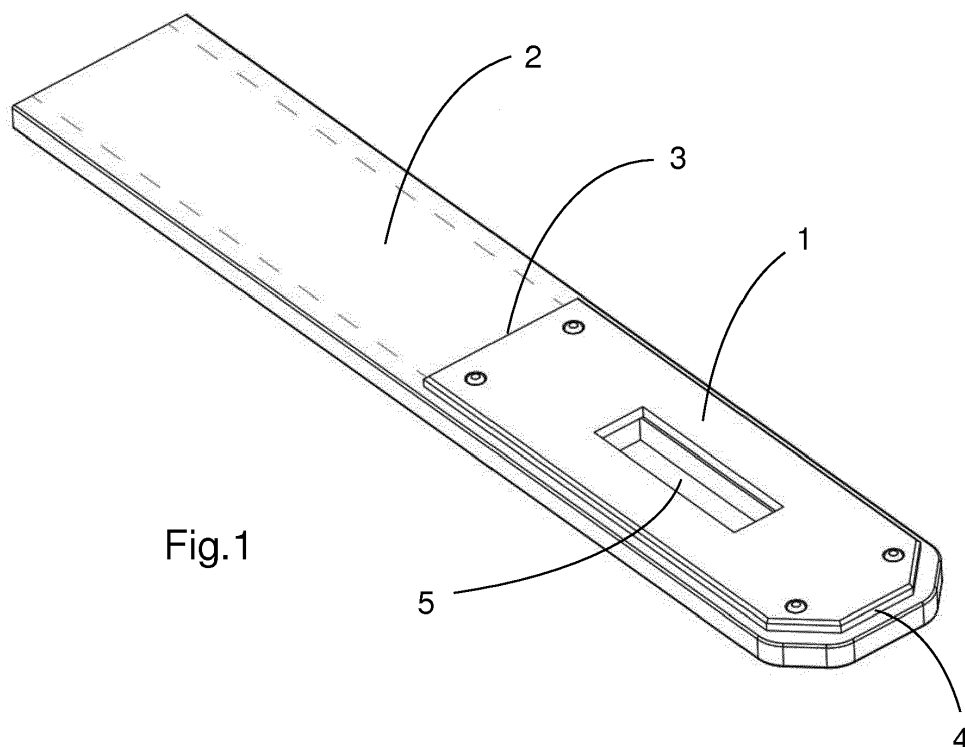


Fig.1

Description

Domaine technique

[0001] La présente invention se rapporte au domaine de la maroquinerie. Elle concerne, plus particulièrement, un dispositif de protection et de décoration pour un système de fermeture, typiquement pour sac à main.

Etat de la technique

[0002] Il est connu dans la maroquinerie, de réaliser des systèmes de fermeture de type boutonnière.

[0003] Ces systèmes peuvent par exemple se trouver sur une sangle ou le rabat d'un sac. Une plaque métallique est fixé solidairement à une partie en cuir par un moyen adéquat, typiquement des rivets. La plaque métallique possède une ouverture sensiblement rectangulaire apte à recevoir une tige de fermeture pivotante et dont l'extrémité comporte une tête généralement percée d'un orifice dans lequel peut se loger l'arceau d'un cadenas. Selon l'orientation de la tête par rapport à l'ouverture rectangulaire, celle-ci pourra passer au travers de l'ouverture ou au contraire être retenue par les bords de ladite ouverture.

[0004] La plaque métallique et la tige sont typiquement réalisées en laiton plaqué or. Le contact entre la tête de la tige de fermeture et la plaque métallique provoque une usure sur les deux pièces dont les traces sont particulièrement visible sur la plaque métallique et déprécient l'article de maroquinerie.

[0005] Par ailleurs, il est toujours intéressant d'offrir la possibilité de personnaliser un article de maroquinerie en lui donnant un aspect esthétique original.

[0006] La présente invention a pour but de proposer un accessoire de décoration et de protection adaptable à ce type de système de fermeture et qui a pour double fonction de protéger la plaque métallique extérieure pour qu'elle conserve son aspect d'origine et de permettre une personnalisation de l'article de maroquinerie.

Divulguation de l'invention

[0007] De façon plus précise, le but de l'invention est atteint grâce à un dispositif de protection d'un système de fermeture d'un article de maroquinerie, ledit système de fermeture étant muni d'une plaque métallique fixée sur une pièce de l'article de maroquinerie. le dispositif de protection étant remarquable en ce qu'il comporte un support et un capot susceptible d'être monté sur le support. Le support comporte des moyens de retenue agencés de manière à solidariser partiellement, et de façon réversible, le support à la plaque métallique. Le capot comporte un moyen de blocage agencé de manière à coopérer avec le support et/ou la plaque métallique afin de bloquer le support sur la plaque métallique lors du montage du capot sur le support. Le dispositif comporte en outre des moyens de verrouillage du capot destinés

à maintenir le capot monté sur le support.

[0008] On comprend bien que le dispositif suivant l'invention permet de protéger la plaque métallique et de faire varier l'esthétique de la pièce de maroquinerie.

[0009] Par ailleurs, ledit support est susceptible d'être partiellement solidarisé de façon réversible à la plaque métallique selon trois degrés de liberté en rotation et deux degrés de liberté en translation.

[0010] De plus, lesdits moyens de retenue comportent deux pattes destinées à se loger entre la plaque métallique et la pièce de l'article de maroquinerie.

[0011] Les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le capot et coopérant avec le support ou la plaque métallique ou la pièce de l'article de maroquinerie.

[0012] Les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le support et coopérant avec le capot.

[0013] De préférence, l'élément déformable élastiquement du support est constitué d'une patte élastique munie d'une dent coopérant avec une rainure que comporte le capot.

[0014] Selon une première variante d'exécution, le capot est lié au support par une liaison pivot.

[0015] Selon une seconde variante d'exécution, le capot est monté coulissant sur le support.

[0016] De préférence, le capot est monté sur le support par clipage.

[0017] Par ailleurs, le moyen de blocage est une cale.

[0018] Selon un mode de réalisation préféré, le support et le capot présentent une forme rectangulaire, ledit support et ledit capot présentant deux coins biseautés.

[0019] De plus, le capot comporte une ouverture centrale pour permettre le passage de la tête de la tige de fermeture.

[0020] Par ailleurs, l'ouverture du capot présente des bords biseautés.

[0021] Accessoirement, le capot peut être recouvert d'un élément décoratif.

Brève description des dessins

[0022] D'autres détails de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective de l'extrémité d'une sangle destinée à recevoir le dispositif de protection,
- la figure 2 représente une vue de dessous en perspective du support d'un dispositif de protection selon l'invention,
- la figure 3 représente une vue en perspective d'un dispositif de protection en position ouverte non verrouillée,
- la figure 4 représente une coupe en perspective d'un dispositif de protection selon l'invention en position bloquée,

- la figure 5 représente une vue en perspective d'un dispositif de protection monté à l'extrémité d'une sangle.

Mode de réalisation de l'invention

[0023] On a représenté sur les figures 2 à 5, un mode de réalisation particulier de l'invention concernant un dispositif de protection et de décoration destiné à être monté sur une plaque métallique 1 fixée à l'extrémité d'une sangle 2 d'un article de maroquinerie, telles qu'on peut les voir sur la figure 1.

[0024] La plaque métallique 1 présente une forme sensiblement rectangulaire dont les deux coins situés à l'extrémités de la sangle sont biseautés. Dans la suite de la description les directions longitudinale, transversale et verticale sont définies respectivement en référence au grand côté, au petit côté et à la perpendiculaire de la plaque métallique 1. La plaque métallique 1 présente deux petits côtés, un côté droit 3, dont les deux coins sont droits, et un côté biseauté 4, dont les deux coins sont biseautés.

[0025] La plaque métallique possède une ouverture 5 de forme rectangulaire s'étendant dans la direction longitudinale et qui coïncide avec une ouverture semblable ménagée dans la sangle 2. Ces ouvertures permettent à un tête montée pivotante à l'extrémité d'une tige de fermeture, non représentée, de passer au travers de la sangle 2 et de la plaque 1. Selon l'orientation donnée à la tête par rapport à l'ouverture 3, la tête est susceptible de passer librement au travers l'ouverture 5 ou d'y rester bloquée.

[0026] Le dispositif de protection selon l'invention comporte un support 6 représenté vue de dessous, sur la figure 2 et également visible sur les figures 3 et 4. Le support 6 comporte un cadre ouvert de forme sensiblement rectangulaire avec des coins biseautés, pouvant se placer sur la plaque métallique en venant en appui contre la face supérieure et les deux grandes faces latérales de la plaque métallique 1. Le support 6 possède en outre des moyens de retenus sous forme d'une petite 7 et d'une grande 8 pattes, de faibles épaisseurs destinées à se loger entre la plaque métallique 1 et la sangle 2. La petite patte 7 est destinée à venir sous le côté biseauté 4 tandis que la grande patte 8, située en vis-à-vis de la petite patte 7, est destinée à se loger sous le côté droit 3. La distance entre les extrémités des petite 7 et grande 8 pattes est environ la longueur de la plaque métallique 1 minorée de deux fois la longueur de la petite patte 7 de telle sorte que les deux pattes 7, 8 peuvent se trouver simultanément sous la plaque métallique 1. La longueur de la grande patte 8 est environ trois fois la longueur de la petite patte 7 de sorte que la petite patte 7 est dégagée de la plaque métallique 1 quand la grande patte 8 est entièrement glissée entre la plaque 1 et la sangle 2.

[0027] Le montage du support sur la plaque métallique s'effectue en glissant successivement la grande patte 8

puis la petite patte 7 sous la plaque métallique 1. La grande patte 8 est glissée entre la plaque métallique 1 et la sangle 2 sous le côté droit 3 jusqu'à ce que l'extrémité de la petite patte 7, qui se trouvait en appui sur la face extérieure de la plaque métallique 1, dépasse le côté biseauté 4. Cette opération peut nécessiter de légèrement déformer le support 2 dont la grande patte 8 se trouve sous la plaque 1 alors que la petite patte 7 se trouve au-dessus. Il est possible ensuite de glisser la petite patte 7 sous le bord biseauté 4 tout en conservant l'extrémité de la grande patte 8 sous la plaque métallique 1. Les montants latéraux du cadre du support 2 étant en appui contre les faces latérales et la face supérieure de la plaque métallique 1, le support 6 est alors solidaire de la plaque métallique 1, en translation selon les directions verticale et transversale et en rotation selon les trois axes. Le seul degré de liberté demeurant entre le support 6 et la plaque 1 est une translation selon la direction longitudinale, si bien que la mise en place des pattes 7, 8 sous la plaque 1 permet de solidariser partiellement le support 6 avec la plaque métallique 1.

[0028] Le dispositif de protection selon l'invention comporte également un capot 10 susceptible d'être monté sur le support 6 et visible sur les figures 3, 4 et 5. Dans le mode de réalisation présenté, le capot 10 est lié au support 6 par une liaison pivot réalisée à l'aide d'une charnière 11 située du côté de la grande patte 8 et s'étendant selon la direction transversale. Le capot 10 présente une forme sensiblement parallélépipédique rectangle avec deux coins biseautés permettant de recouvrir le support 6 et la plaque métallique 1. Le capot 10 comporte également une ouverture légèrement plus large que celle de la plaque métallique et présentant des bords biseautés 12.

[0029] Il est bien entendu que la capot 10 peut présenter une forme extérieure quelconque, telle qu'une forme circulaire, polygonale, ovoïde ou similaire, tout en s'adaptant au support 6 sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0030] La mise en place du support 2 sur la plaque métallique 1 s'effectue alors que le capot 10 est dans la position ouverte représentée à la figure 3. Une fois que le support 6 est partiellement solidaire de la plaque 1, les deux pattes 7, 8 du support 2 étant engagées entre la plaque 1 et la sangle 2 et le support 6 étant en butée contre le côté biseauté 4, le capot 10 est basculé dans la position fermée représentée à la figure 4. Le capot 10 comporte également une cale 13 au voisinage de la charnière 11. En basculant, la cale 13 vient combler l'espace libre entre le support 6 et la plaque 1 au niveau du côté droit 3. La cale 13 constitue donc un moyen de blocage qui, en s'insérant entre la plaque 1 et le support 6, vient bloquer le support 6 sur la plaque 1 en neutralisant le dernier degré de liberté en translation selon la direction longitudinale.

[0031] Le dispositif de protection selon l'invention comporte en outre des moyens de verrouillage du capot 10 destinés à maintenir le capot 10 monté sur le support 6

dans la position fermée correspondant à la figure 3. Dans le mode réalisation présenté, le moyen de verrouillage apparait sous la forme d'une rainure 14 ménagée dans une paroi interne du capot 10 et coopérant avec une dent 15 située à l'extrémité d'une patte élastique 16 que comporte le support 6 du côté de la petite patte 7. En appuyant sur le capot, la patte élastique 16 fléchit jusqu'à ce que la dent 15 tombe dans la rainure 14 en provoquant le clippage du capot 10 sur le support 6.

[0032] Malgré la surépaisseur engendrée par la mise en place du capot 10 sur la plaque 1, la tête de la tige de fermeture peut toujours être pivotée pour utiliser le système de fermeture grâce à l'ouverture élargie du capot 10 et aux bords biseautés 12. La tête de la tige vient alors en appui contre les bords biseautés 12 du capot 10 et non plus contre les bords de l'ouverture 5 de la plaque métallique 1 ce qui a pour effet de protéger la plaque métallique 1 des rayures provoquées par les frottements de la tête de fermeture.

[0033] Le capot 10 peut être recouvert d'éléments décoratifs permettant de faire varier l'esthétique du système de fermeture et ainsi de personnaliser l'article de maroquinerie.

[0034] L'invention ne se limite pas au mode de réalisation présenté et couvre également d'autres configurations. En particulier, les pattes du support peuvent être glissées conjointement entre la plaque métallique et la sangle selon la direction transversale. Dans ce cas le degré de liberté résiduel entre le support et la plaque métallique est une translation selon la direction transversale qui sera bloquée par le montage du capot 10. Les pattes de retenu peuvent également être placées sur les montants latéraux du support et être glissées longitudinalement entre la plaque et la sangle, le capot venant alors bloquer le support longitudinalement.

[0035] La charnière 11 peut être remplacée par un simple rebord venant en prise dans une forme complémentaire ménagée dans le support ou totalement supprimée dans le cas où l'on prévoit plusieurs pattes élastiques sur le support pour réaliser un clippage en plusieurs points.

[0036] Le ou les éléments déformables élastiquement des moyens de verrouillage peuvent également se situer sur le capot 10 et coopérer avec le support 6, la plaque métallique 1 ou même la sangle 2.

[0037] Le capot 10 peut également être monté sur le support 6 de façon coulissante par une liaison glissière selon la direction longitudinale ou transversale.

[0038] D'une façon générale, les moyens de retenu du support sur la plaque métallique permettent de solidariser partiellement ces deux éléments en bloquant entre 1 et 5 degrés de liberté. Le moyen de blocage du capot 10 permettent de solidariser complètement le support avec la plaque métallique 1 en bloquant les degrés de liberté résiduels.

[0039] Le support 6 et le capot 10 pourront être réalisés par tout procédé et en tout matériaux adéquats, usinage, injection, impression 3d.

Revendications

1. Dispositif de protection d'un système de fermeture d'un article de maroquinerie, ledit système de fermeture étant muni d'une plaque métallique (1) fixée sur une pièce de l'article de maroquinerie, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte un support (6) et un capot (10) susceptible d'être monté sur le support (6), le support (6) comportant des moyens de retenue agencés de manière à solidariser partiellement, et de façon réversible, le support (6) à la plaque métallique (1), le capot (10) comportant un moyen de blocage agencé de manière à coopérer avec le support (6) et la plaque métallique (1) afin de bloquer le support (6) sur la plaque métallique (1) lors du montage du capot (10) sur le support (6), le dispositif comportant en outre des moyens de verrouillage du capot (10) destinés à maintenir le capot (10) monté sur le support (6).
2. Dispositif de protection selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le support (6) est susceptible d'être partiellement solidarisé de façon réversible à la plaque métallique (1) selon trois degrés de liberté en rotation et deux degrés de liberté en translation.
3. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que** les moyens de retenue comportent deux pattes (7, 8) destinées à se loger entre la plaque métallique (1) et la pièce de l'article de maroquinerie.
4. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le capot (10) et coopérant avec le support (6) ou la plaque métallique (1) ou la pièce de l'article de maroquinerie.
5. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le support (6) et coopérant avec le capot (10).
6. Dispositif de protection selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** l'élément déformable élastiquement du support (6) est constitué d'une patte élastique (16) munie d'une dent (15) coopérant avec une rainure (14) que comporte le capot (10).
7. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) est lié au support (6) par une liaison pivot.
8. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** le capot (10) est monté coulissant sur le support (6).

9. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) est monté sur le support (6) par clipage.
10. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le moyen de blocage est une cale (13).
11. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le support (6) et le capot (10) présentent une forme rectangulaire.
12. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le support (6) et le capot (10) présentent une forme rectangulaire avec deux coins biseautés.
13. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) comporte une ouverture.
14. Dispositif de protection selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** l'ouverture du capot (10) présente des bords biseautés (12).
15. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) peut être recouvert d'un élément décoratif.

Revendications modifiées conformément à la règle 137(2) CBE.

1. Dispositif de protection d'un système de fermeture d'un article de maroquinerie, ledit système de fermeture étant muni d'une plaque métallique (1) fixée sur une pièce de l'article de maroquinerie, **caractérisé en ce que** le dispositif de protection comporte un support (6) et un capot (10) susceptible d'être monté sur le support (6), le support (6) comportant des moyens de retenue agencés de manière à solidariser partiellement, et de façon réversible, le support (6) à la plaque métallique (1), le capot (10) comportant un moyen de blocage agencé de manière à coopérer avec le support (6) et la plaque métallique (1) afin de bloquer le support (6) sur la plaque métallique (1) lors du montage du capot (10) sur le support (6), le dispositif comportant en outre des moyens de verrouillage du capot (10) destinés à maintenir le capot (10) monté sur le support (6), afin de protéger la plaque métallique (1) du système de fermeture contre les rayures.
2. Dispositif de protection selon la revendication 1 **caractérisé en ce que** le support (6) est susceptible d'être partiellement solidarisé de façon réversible à la plaque métallique (1) selon trois degrés de liberté

en rotation et deux degrés de liberté en translation.

3. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 ou 2 **caractérisé en ce que** les moyens de retenue comportent deux pattes (7, 8) destinées à se loger entre la plaque métallique (1) et la pièce de l'article de maroquinerie.
4. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le capot (10) et coopérant avec le support (6) ou la plaque métallique (1) ou la pièce de l'article de maroquinerie.
5. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 à 3 **caractérisé en ce que** les moyens de verrouillage comportent un élément déformable élastiquement situé sur le support (6) et coopérant avec le capot (10).
6. Dispositif de protection selon la revendication précédente **caractérisé en ce que** l'élément déformable élastiquement du support (6) est constitué d'une patte élastique (16) munie d'une dent (15) coopérant avec une rainure (14) que comporte le capot (10).
7. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) est lié au support (6) par une liaison pivot.
8. Dispositif de protection selon l'une des revendications 1 à 6 **caractérisé en ce que** le capot (10) est monté coulissant sur le support (6).
9. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) est monté sur le support (6) par clipage.
10. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le moyen de blocage est une cale (13).
11. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le support (6) et le capot (10) présentent une forme rectangulaire.
12. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le support (6) et le capot (10) présentent une forme rectangulaire avec deux coins biseautés.
13. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) comporte une ouverture.
14. Dispositif de protection selon la revendication pré-

cédente **caractérisé en ce que** l'ouverture du capot (10) présente des bords biseautés (12).

15. Dispositif de protection selon l'une des revendications précédentes **caractérisé en ce que** le capot (10) peut être recouvert d'un élément décoratif.

10

15

20

25

30

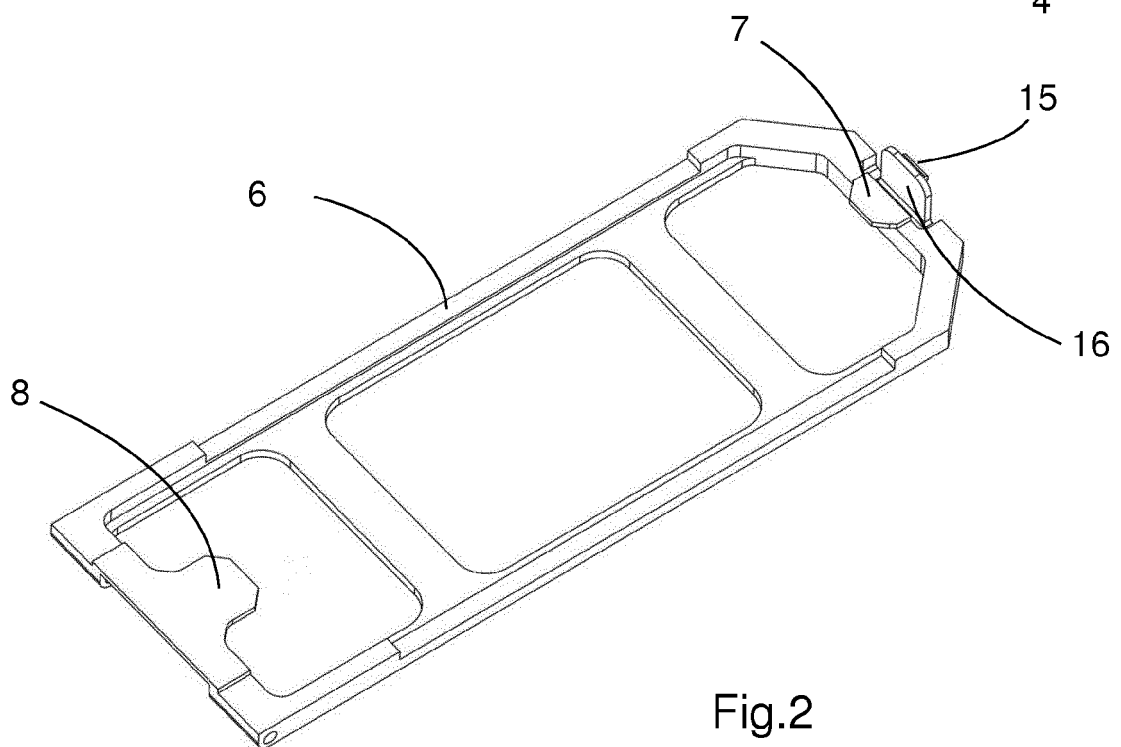
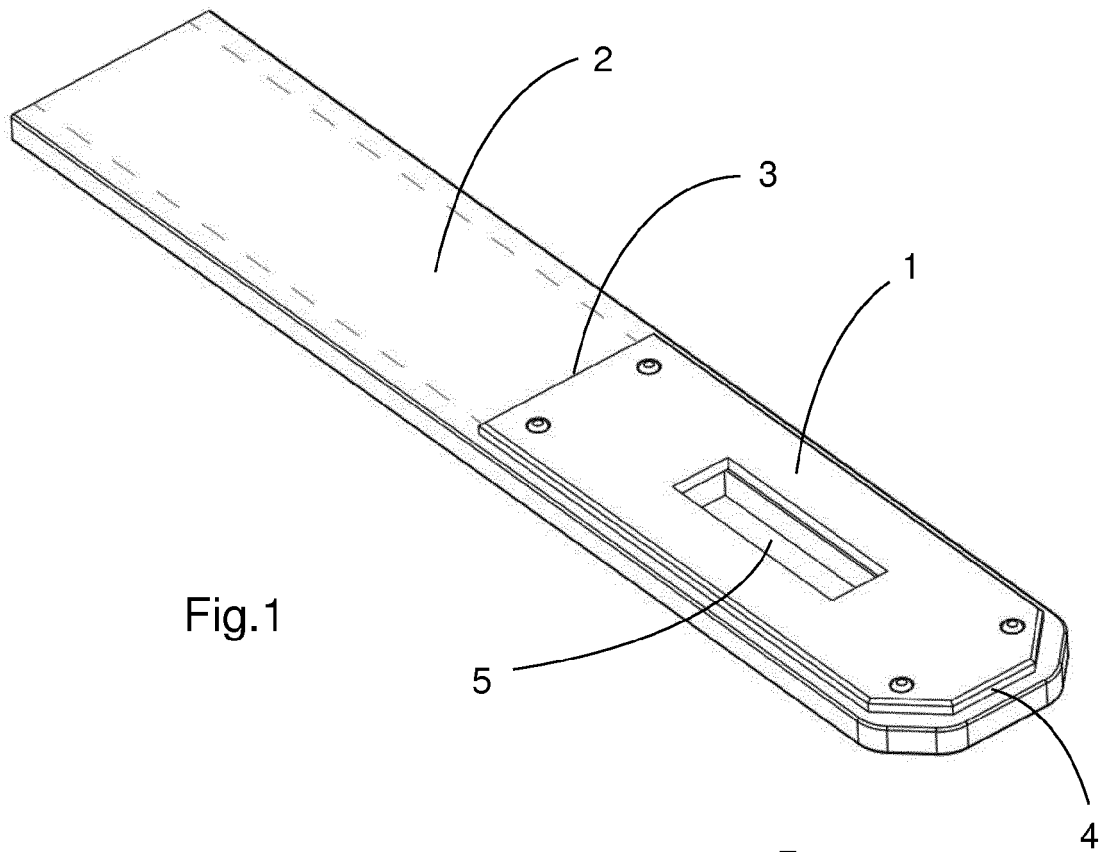
35

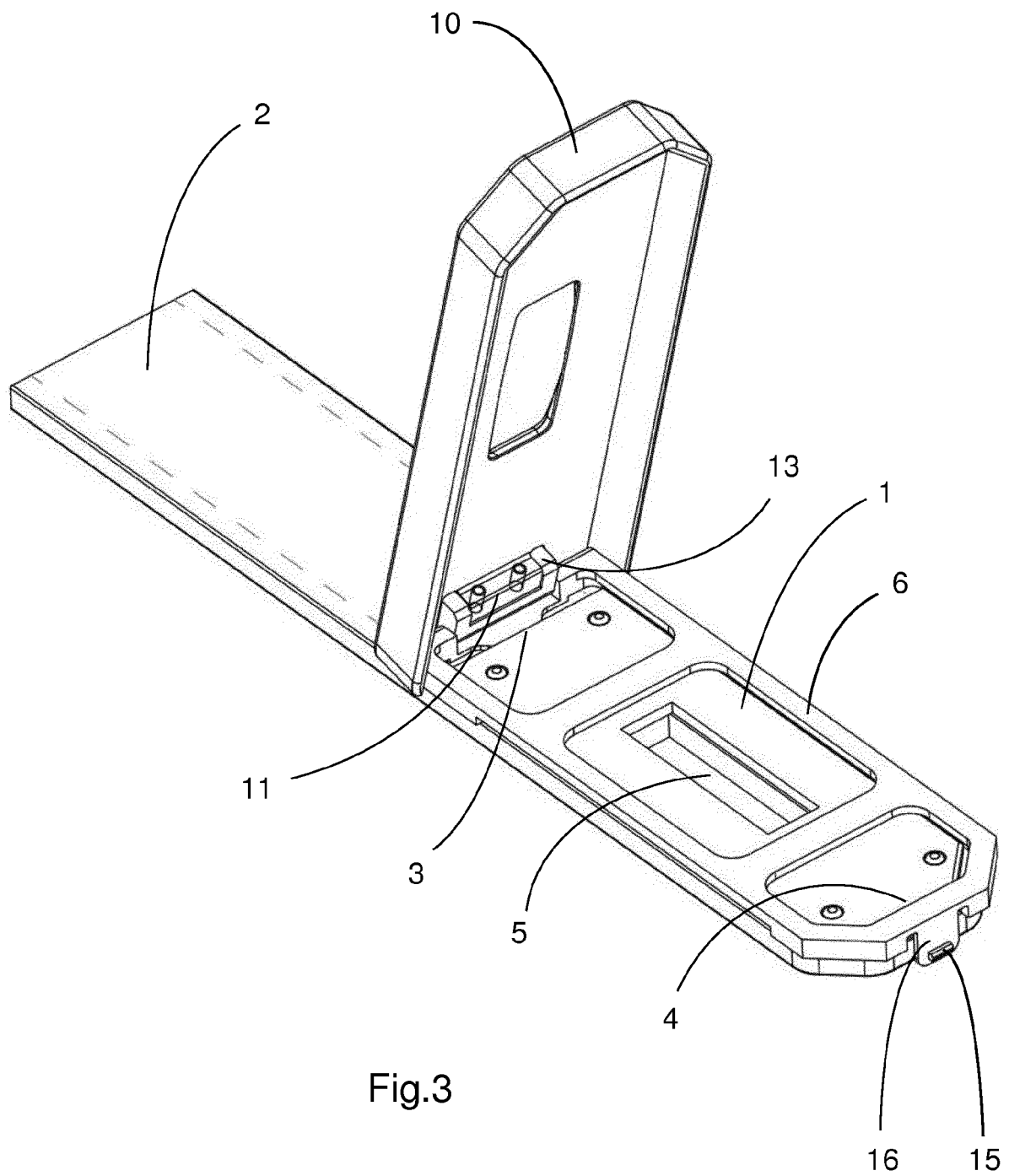
40

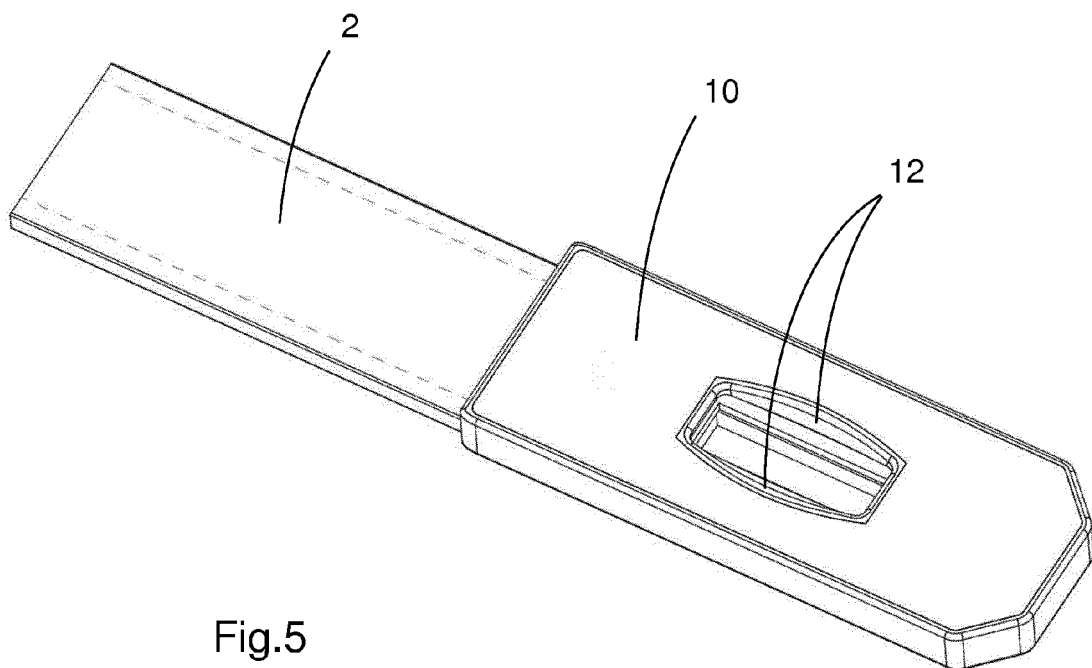
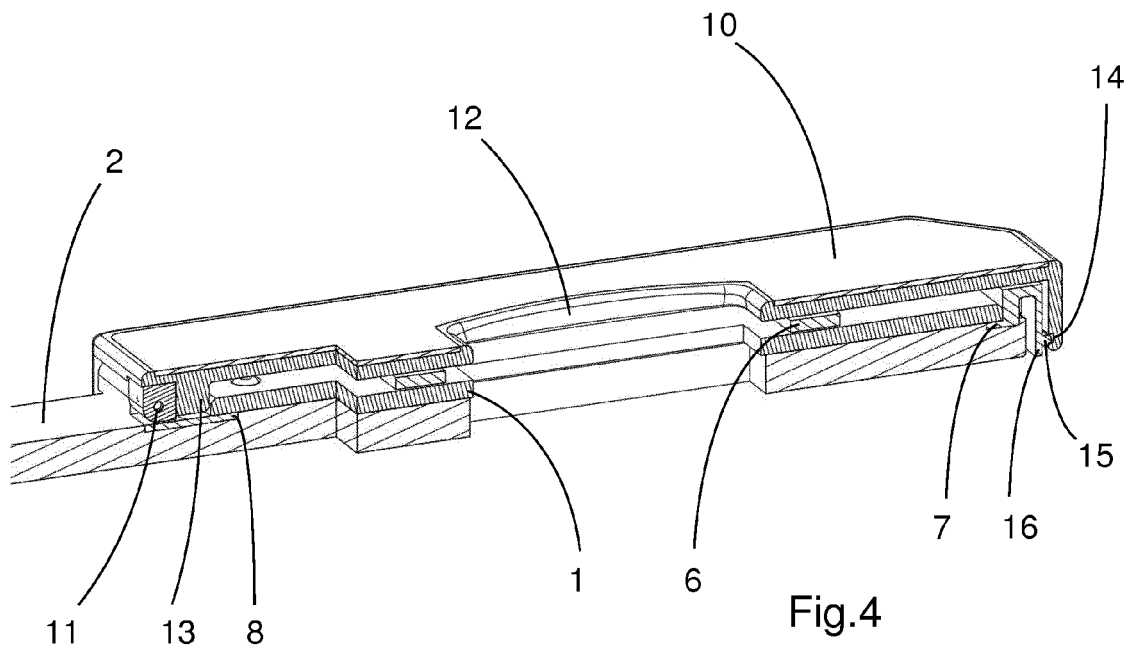
45

50

55









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 15 15 3268

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2014/060988 A1 (LAI KARL [HK]) 6 mars 2014 (2014-03-06) * le document en entier * -----	1-13,15	INV. A45C13/08 A45C13/36 A45C13/10
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		20 juillet 2015	Nicolás, Carlos
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.02 (P04C02)

